Le roquefort banni des Etats-Unis

16/01/2009 à 13h59

Les Etats-Unis ont pris pour cible les exportations françaises de roquefort, en leur infligeant des droits de douane prohibitifs, en rétorsion contre la poursuite de l'interdiction de commercialisation de leur boeuf aux hormones sur le territoire européen. Ce fromage de réputation mondiale, exclusivement fabriqué en France, était déjà visé depuis 1999 par des droits de douane élevés, de 100%.

«*Le roquefort est un symbole français et on paie sa notoriété*», a déploré Béatrice Weirich, porte-parole de la Fédération régionale du syndicat des éleveurs de brebis. Washington n'a pas donné de raison à sa décision. Ces sanctions sont d'après les Etats-Unis conformes aux règles de l'Organisation mondiale du commerce, qui dans le conflit du boeuf aux hormones avait jugé en appel le 16 octobre que les sanctions prises par les Etats-Unis et le Canada contre les produits européens étaient légales.

Vingt-six des 27 pays de l'Union sont visés, le Royaume-Uni seul étant épargné car il a toujours été favorable au boeuf aux hormones. Source